

# Coronavirus : adaptation des services

Publié le 30 octobre 2020

Depuis l'aggravation de la crise sanitaire que traverse la France, la mairie de Bordeaux met tout en oeuvre pour garantir la continuité de service public, protéger et sensibiliser les habitants.

Les services de la Ville adaptent quotidiennement les dispositifs, au plus près des consignes de l'État. De nombreuses actions concrètes permettent d'y répondre au mieux et sans délai.



## Le service public assuré mais adapté

La continuité des services publics essentiels (collecte des déchets, nettoyage de la ville, missions de police municipale, formalités administratives...) et l'accueil du public sont assurés, sous réserve du respect des contraintes sanitaires.

La présence de la Police municipale dans les quartiers est renforcée et des médiateurs sont déployés pour rappeler les consignes de l'Etat et les gestes barrières.

### Hôtel de ville et Cité municipale

- L'ensemble des services de la Cité municipale et de l'hôtel de ville proposant un accueil **sont ouverts au public**.

Le standard téléphonique est assuré 24h/24 et 7j/7.

- Service état civil :

Accueil du public du lundi au vendredi de 9h à 17h

Les célébrations de mariages peuvent avoir lieu dans des conditions très strictes

: présence limitée aux 2 mariés et 2 témoins (6 personnes maximum au total).

- Police municipale (abonnements stationnement, objets trouvés...) :  
Accueil du public du lundi au vendredi, de 9h à 17h  
Permanences téléphonique 05 56 10 20 99  
et par courriel [accueil.pm@mairie-bordeaux.fr](mailto:accueil.pm@mairie-bordeaux.fr).
- Service du droit des sols  
L'instruction des autorisations d'occupation du sol (permis de construire) se poursuit.  
Permanences téléphonique 05 24 57 16 07 de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi  
et par courriel [droitdessolsbordeaux@bordeaux-metropole.fr](mailto:droitdessolsbordeaux@bordeaux-metropole.fr)
- Service Petite enfance  
Le service AIFAP (Accueil et Information des Familles - Accompagnement des Professionnels) est joignable au 05 56 42 24 43 de 9h à 12h30 du lundi au vendredi et de 14h à 16h30 les lundis, mardis et jeudis  
et par courriel [service.accueil@mairie-bordeaux.fr](mailto:service.accueil@mairie-bordeaux.fr).

### **Mairies de quartier**

- Les [mairies de quartier](#) sont ouvertes aux horaires habituels. Des attestations de déplacements y sont disponibles.

### **Démarches/structures pour le seniors**

- Demande ou renouvellement de cartes de transport à tarif social (gratuit ou réduit) pour les seniors / les personnes en situation de handicap / les anciens combattants : accueil uniquement sur rendez-vous au 05 57 89 39 01 de 9h à 12h et de 14h à 16h30 du lundi au vendredi et par courriel : [clicdebordeaux@mairie-bordeaux.fr](mailto:clicdebordeaux@mairie-bordeaux.fr)
- Information en faveur des seniors bordelais : accueil uniquement par téléphone :
  - Demande autour du maintien à domicile : Plateforme Autonomie Seniors au 0 800 625 885 ou par courriel : [clicdebordeaux@mairie-bordeaux.fr](mailto:clicdebordeaux@mairie-bordeaux.fr)
  - Demande de portage de repas à domicile : Centre de restauration au 05 57 89 37 50
  - Demande de renseignements ou d'entrée dans une résidence autonomie gérée par le CCAS de Bordeaux : Centre de gestion locative au 05 57 89 37 00
- Accueil de proximité MDPH pour les Bordelais : la capacité d'accueil étant restreinte, seules les personnes habitant la commune de Bordeaux sont accueillies. Accueil physique sans rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 17h. Les personnes qui habitent hors Bordeaux seront orientées vers leur pôle de proximité MDPH : coordonnées en ligne sur [www.mdp33.fr](http://www.mdp33.fr).
- Les Clubs Seniors Les Aubiers, Albert Barraud, Albert 1er, Jardin Public, Quintin, Vilaris, Son Tay, Saint Augustin, Nuits et Queyries sont fermés, de même que les Ateliers Brach et Giono. Les activités de loisirs et de détente pourront le cas échéant être proposées en distanciel.  
Contacts téléphoniques : 05 56 79 73 44 et 05 24 57 65 04 pour les ateliers Brach et Giono, et 05 57 89 37 77 pour les autres structures.

## Structures pour les enfants

- Les écoles maternelles, élémentaires et les crèches restent ouvertes mais avec un protocole sanitaire strict.

› [En savoir plus](#)

## Parcs, jardins de Bordeaux

- Les parcs et jardins sont ouverts. Il est possible de s'y rendre lors de déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile.

## Cimetières

- Ils restent ouverts au public normalement. Exceptionnellement, les 31 octobre, 1er et 2 novembre, les horaires sont étendus de 8h30 à 17h30 sans interruption. A compter du 3 novembre 2020 les cimetières passeront en horaires d'hiver : du lundi au samedi de 8h30 à 17h sans interruption, les dimanches et jours fériés du 9 h à 17 h sans interruption.
- A compter du 3 novembre, les accès seront également modifiés :
  - Cimetière de la Chartreuse, seules les portes Saint-Bruno et Gaviniès seront ouvertes au public. Les portes Arès et Tondu seront maintenues fermées jusqu'à nouvel ordre.
  - Cimetière Bordeaux-Nord, seule la porte principale dite "monumentale" est ouverte.
  - Cimetière des Pins Francs, la porte principale 32 rue de Soubiras sera ouverte, la porte annexe située avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny restera fermée jusqu'à nouvel ordre.
- Lors d'une inhumation, les convois funéraires sont limités à 30 personnes maximum

## Stationnement

- Le stationnement reste actuellement payant sur les zones habituellement concernées.

## Transports

- La circulation du tramway et des bus est assurée.  
› [Consultez les prévisions de circulation sur infotbm.com](#)

## Mesures prises par Bordeaux Métropole

- Bordeaux Métropole met également tout en oeuvre pour garantir la continuité du service public : collecte des déchets, centre de recyclage, vélos, urbanisme ...  
› [En savoir plus sur le site de Bordeaux métropole](#)

## Activités sportives et culturelles

Suite aux mesures de lutte contre l'épidémie, la Ville de Bordeaux suspend toutes les activités sportives sur les installations suivantes : les piscines, stades, salles de sport, patinoire, bowling, vélodrome et équipements nautiques. Elles sont fermées à toute utilisation, compétitions et entraînements (sauf pour les professionnels et les scolaires) et pourront rouvrir au grand public dès que les conditions sanitaires le permettront.

Les établissements culturels suivants sont également fermés : la bibliothèque Mériadeck et les bibliothèques de quartier, les musées, le conservatoire, les Archives Bordeaux Métropole, le Grand Théâtre, l'Auditorium, la Cité du vin, la Salle des fêtes du Grand Parc et les salles de spectacle.